

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Code du produit : 5867 000 124

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements en phase solvant, Peintures
Utilisation professionnelle du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth AG
Dornwydenweg 11
4144 Arlesheim

Téléphone : +41 (0)61 705 91 11

Téléfax : +41 (0)61 705 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145. (+41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ether méthylique

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -

hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-

hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-

hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

2.3 Autres dangers

Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 10 - < 20
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412	>= 2,5 - < 10
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox.4; H332 Skin Sens.1; H317 STOT SE3; H335	>= 1 - < 10
5-Méthylhexane-2-one	110-12-3 203-737-8 606-026-00-4 01-2119472300-51	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Repr.2; H361d	>= 1 - < 3
Méthylisobutylcétone	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	>= 1 - < 10
Ethylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H332 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412	>= 1 - < 2,5
Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 01-2119455851-35	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	>= 1 - < 2,5
3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-	53880-05-0	Skin Sens.1; H317	>= 1 - < 10

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères	500-125-5 01-2119488734-24	STOT SE3; H335	
Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	Non attribuée 400-830-7 607-176-00-3 01-0000015075-76	Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	$\geq 0,25 - < 1$
Pentane-2,4-dione	123-54-6 204-634-0 606-029-00-0 01-2119458968-15	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H302 Acute Tox.3; H331 Acute Tox.3; H311	$\geq 0,1 - < 1$
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7 255-437-1	Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	$\geq 0,025 - < 0,1$
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas1; H220 Press. GasLiquefied gas; H280 STOT SE3; H336	$\geq 30 - < 50$

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).
- Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

reuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Protéger de l'humidité.
Pour travailler avec des irritants ou sensibilisateurs respiratoires, les individus déjà sensibles doivent consulter leur médecin.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les : Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Conserver dans un

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

aires de stockage et les con- endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des
teneurs législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler
même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement
solaire.

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
en commun Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent
des gaz inflammables
Explosifs

Température de stockage : < 40 °C
recommandée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique	115-10-6	VME	1.000 ppm 1.910 mg/m ³	CH SUVA
		TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Indicatif			
Acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.200 mg/m ³	CH SUVA
Information sup- plémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	1.000 ppm 2.400 mg/m ³	CH SUVA
Information sup- plémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Indicatif			
Acétate de n-	123-86-4	VME	100 ppm	CH SUVA

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

butyle			480 mg/m ³	
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	200 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Xylène	1330-20-7	VME	100 ppm 435 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
5-Méthylhexane-2-one	110-12-3	VME	20 ppm 94 mg/m ³	CH SUVA
		VLE	40 ppm 188 mg/m ³	CH SUVA
		TWA	20 ppm 95 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
Méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm 82 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre			

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	de lésions du fœtus.		
	VLE	40 ppm 164 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
	TWA	20 ppm 83 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif		
	STEL	50 ppm 208 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif		
Ethylbenzène	100-41-4	VME 50 ppm 220 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health		
	VLE	50 ppm 220 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health		
	TWA	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
	STEL	200 ppm 884 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
Pentane-2,4-dione	123-54-6	VLE 40 ppm 166 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
	VME	20 ppm 83 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais		

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.
--	---

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	VLE	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée, Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée, Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Méthanol	67-56-1	VME	200 ppm 260 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	800 ppm 1.040 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
---------------------	---------	------------------------	-------------------------	------

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Acétone	67-64-1	Acétone: 1.38 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 80 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Xylène	1330-20-7	acide méthylhippurique: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Méthylisobutylcétone	108-10-1	4-méthylpentane-2-one: 20 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		4-méthylpentane-2-one: 2 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Ethylbenzène	100-41-4	acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques
Travailleurs		Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m ³
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	300 mg/m ³
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m ³

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
5-Méthylhexane-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	95 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	818 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	733 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,25 mg/kg p.c./jour
Ethylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	293 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
Méthylisobutylcétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	83 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	208 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	83 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	208 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11,8 mg/kg p.c./jour

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	155,2 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,7 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	155,2 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
Acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2420 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m ³
Ether méthylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m ³
Mélange de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,398 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,099 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/kg p.c./jour

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/kg p.c./jour
Pentane-2,4-dione	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	84 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
Acétate de n-butyle	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
5-Méthylhexane-2-one	Sédiment marin	0,098 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
Ethylbenzène	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,112 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,166 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	20 Aliments mg / kg

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Méthylisobutylcétone	Eau douce	0,6 mg/l
	Eau douce - intermittent	1,5 mg/l
	Eau de mer	0,06 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	27,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,27 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,83 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,3 mg/kg poids sec (p.s.)
Acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau de mer	0,0127 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,27 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	38,3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	266700 mg/kg
	Sédiment marin	26670 mg/kg
Ether méthylique	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,549 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,069 mg/kg poids sec (p.s.)
Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,023 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	0,045 mg/kg poids sec (p.s.)

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

	Sédiment d'eau douce	7,26 mg/kg
	Sédiment marin	0,726 mg/kg
Pentane-2,4-dione	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,26 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,909 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,191 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,193 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : 15 min
Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Vêtements de protection antistatiques retardateurs de flamme, sauf si l'évaluation démontre que le risque d'atmosphères explosives ou d'inflammation spontanée est faible.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 133

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Propulseur	: Ether méthylique
Couleur	: de couleur /coloré(e)
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: < 0 °C Le point d'éclair est valable uniquement pour la partie liquide se trouvant dans l'aérosol.
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 18,6 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 % (v)
Pression de vapeur	: 3.400 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: 235 °C
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Taille des particules : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.

Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate.
Réaction exothermique aux acides, amines et alcools
Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur
Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polyuréthane solide.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides
Bases
Eau
Alcools
Amines
Ammoniaque
Aluminium
Zinc
Laiton
Etain
Cuivre
Métaux galvanisés
L'air humide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde
Méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Acétone:

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 7.426 mg/kg

Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

5-Méthylhexane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.657 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 5.000 mg/kg

Méthylisobutylcétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.080 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 11,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 17,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 14.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Pentane-2,4-dione:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 790 mg/kg

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.230 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3.170 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Ether méthylique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 164000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : L'exposition répétée ne cause pas de dessèchement de la peau ou de gerçures.

Composants:

Acétone:

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

5-Méthylhexane-2-one:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Méthylisobutylcétone:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Pentane-2,4-dione:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Acétone:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

5-Méthylhexane-2-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthylisobutylcétone:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Pentane-2,4-dione:

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Xylène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

5-Méthylhexane-2-one:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Méthylisobutylcétone:

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Pentane-2,4-dione:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Xylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

- Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
- 5-Méthylhexane-2-one:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- Méthylisobutylcétone:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: équivoque
- Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif
- Type de Test: Saccharomyces cerevisiae, test de mutation de gène (in vitro)
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Ethylbenzène:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
- Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Pentane-2,4-dione:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OPPTS 870.5395
Résultat: négatif

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez *Drosophila melanogaster* (in vivo)
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 424 jours
Résultat : négatif

Xylène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif

Méthylisobutylcétone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

Espèce : Souris
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

Ethylbenzène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Ether méthylique:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Xylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

5-Méthylhexane-2-one:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: positif

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Méthylisobutylcétone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Ethylbenzène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Pentane-2,4-dione:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Acétone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Méthylisobutylcétone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Ether méthylique:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système acoustique
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

Ethylbenzène:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système acoustique
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Acétone:

Espèce : Rat
NOAEL : 900 mg/kg
LOAEL : 1.700 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat
NOAEL : 45 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 8 Sem.

Xylène:

Espèce : Rat

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

LOAEL : > 0,2 - 1 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

5-Méthylhexane-2-one:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 ppm
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 96 jours

Méthylisobutylcétone:

Espèce : Rat
NOAEL : 4,106 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 14 Sem.

Espèce : Rat
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.

Ethylbenzène:

Espèce : Rat
LOAEL : 0,868 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Espèce : Rat
NOAEL : 75 mg/kg
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 900 mg/m3
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 12 mois
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Espèce : Rat
NOAEL : 2,9 mg/kg

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Pentane-2,4-dione:

Espèce : Rat
NOAEL : 0,417 mg/l
LOAEL : 2,71 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 14 Sem.

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 407

Ether méthylique:

Espèce : Rat
NOAEL : 47,11 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 a

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Xylène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

5-Méthylhexane-2-one:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Méthylisobutylcétone:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Ethylbenzène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Acétone:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 61.150 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 79 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Xylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - < 1 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10: > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 127 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 370 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 880 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

5-Méthylhexane-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 159 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Méthylisobutylcétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 179 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Ethylbenzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 - 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 96 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 99 mg/l
Durée d'exposition: 10 min

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Cyprinus carpio* (Carpe)): > 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 3,36 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène):

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,23 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Pentane-2,4-dione:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 104 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 25,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 83,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 13,2 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,34 mg/l

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Ether méthylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4.100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 4.400 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr

Xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1 %

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-E

5-Méthylhexane-2-one:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Méthylisobutylcétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Ethylbenzène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 - 80 %
Durée d'exposition: 28 jr

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

3-Isocyanatométhyl-3 ,5,5-triméthylcyclohexylisocyanate, oligomères:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 12 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Pentane-2,4-dione:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 - 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 38 %
Durée d'exposition: 28 jr

Ether méthylique:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Acétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,27 - -0,23

Xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,16
Remarques: Calcul

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Calcul

Méthylisobutylcétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,9

Ethylbenzène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,6

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,7 - 4,5

Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

Pentane-2,4-dione:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,68

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Ether méthylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - produit inutilisé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
IATA : Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 75,82 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version 7.1 Date de révision: 05.06.2019 Numéro de la FDS: 1094063-00002 Date de dernière parution: 09.10.2018
Date de la première version publiée: 25.01.2013

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Gas	:	Gaz inflammables
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Press. Gas	:	Gaz sous pression
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

VERNIS INCOLORE À 2C RAPID 250ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.10.2018
7.1	05.06.2019	1094063-00002	Date de la première version publiée: 25.01.2013

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR